

Ressources zoogénétiques en Suisse.

État des lieux, activités en cours et mesures prévues

Karin Wohlfender, Office fédéral de l'agriculture, OFAG
Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Berne, Switzerland
karin.wohlfender@blw.admin.ch

La Suisse bénéficie d'une diversité impressionnante d'animaux de rente: 90 races enregistrées de chevaux, bovins, porcs, moutons et chèvres, dont 24 peuvent être reconnues comme des races suisses originales ou traditionnelles. Notre pays prend à cœur ses obligations en matière de préservation de la diversité zoogénétique. Grâce au plan d'action national et aux dispositions de la législation sur l'élevage en vigueur depuis 1999, il a créé les conditions qui devraient permettre de prendre des mesures visant à soutenir les races suisses menacées. À l'heure actuelle, 13 d'entre elles font l'objet de programmes de préservation gérés par les organisations d'élevage et accompagnés par l'Office fédéral de l'agriculture. Pour garantir à long terme la biodiversité de nos animaux de rente, il importe de mettre en œuvre, outre les mesures spécifiques aux différentes races, de nouvelles stratégies telles que la mise en œuvre d'un réseau intégrant tous les acteurs, la création de nouveaux débouchés pour les produits animaux ou la mise en place d'une banque de gènes à l'échelle nationale.

Point de la situation

Les plus de 90 races de chevaux, bovins, porcs, moutons et chèvres enregistrées en Suisse représentent une diversité impressionnante d'animaux de rente agricoles. Toutefois, seules 24 d'entre-elles peuvent être reconnues comme originales (origine dans le pays) ou traditionnelles (élevage démontré depuis au moins 50 ans en Suisse). Elles sont les mieux adaptées à nos conditions topographiques et climatiques et sont ancrées dans la tradition du pays.

Une grande partie des races de bovins et d'équidés n'a été introduite qu'au cours de la dernière décennie, et beaucoup d'entre-elles affichent de population encore insignifiante.

La diversité observée pour les lapins et la volaille est également impressionnante. Sur les 36 races de lapins et les plus de 80 races de poules élevées en Suisse, seules deux de chacune sont des races originales.

Mesures de préservation en Suisse

Dates-clés

- 1982: création de la fondation Pro Specie Rara (PSR), dont le but est d'encourager les variétés de plantes et les races d'animaux de rente anciennes, et de les préserver de la disparition au moyen de mesures appropriées.
- 1992: conférence de Rio sur l'environnement suivie de la ratification par la Suisse de la Convention sur la biodiversité.
- 1998: un groupe de travail institué par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) élabore un concept de sauvegarde de la diversité des races d'animaux de rente agricole en Suisse et rédige un rapport final qui en reprend les conclusions. Un inventaire comprend la totalité des races existantes, leur description et leur catégorie de menace, et définit les races indigènes, leur valeur culturelle et leur importance économique, de même que les éventuelles mesures à prendre pour leur préservation.
- 1999: entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'agriculture et de la nouvelle ordonnance sur l'élevage. Ces nouvelles bases légales ont créé les conditions nécessaires au soutien financier des programmes de sauvegarde des races menacées en Suisse.
- 1999: création à l'Office fédéral de l'agriculture d'un service spécifique pour l'accompagnement et la coordination des mesures prises en Suisse en faveur de la préservation de la diversité des races. Ce service est également chargé de la coordination au niveau international.
- 2002: un groupe de travail mandaté par l'Office fédéral de l'agriculture analyse et évalue la situation actuelle des ressources zoogénétiques à l'intention de la FAO et montre où il est encore nécessaire d'intervenir.

Projets de conservation

Depuis 1999, l'OFAG a reçu environ 30 projets de conservation de la diversité des races, dont 20 remplissaient les critères définis pour l'octroi d'une contribution publique. Aujourd'hui, 10 races suisses des espèces bovine, chevaline, porcine, ovine ou caprine font l'objet de programmes de conservation. Il s'agit aussi bien de races menacées selon les critères internationaux (chèvre de l'Appenzell, chèvre Grisonne à Raies, chèvre de Paon, chèvre Bottée, mouton de l'Engadine, mouton Miroir) que de races qui ne le sont pas encore, mais dont les cheptels affichent une tendance à la baisse (cheval des Franches-Montagnes, vache Brune originale, chèvre Col Noir du Valais, porc Amélioré du Pays). Un autre projet est consacré à la diversité des races d'abeilles en Suisse (Mellifera, Carnica, Ligustica, Buckfast).

La définition, le suivi et la mise en œuvre des programmes de conservation sont du ressort des organisations d'élevage reconnues. L'OFAG se prononce sur les projets en se fondant sur un avis remis par un groupe d'experts externes. Une large palette de mesures de sauvegarde peuvent être prises en compte.

Les fonds disponibles pour le soutien des projets de sauvegarde se montent à 1 million de francs au maximum.

Mesures planifiées

La conscience de la nécessité de sauvegarder les races s'est fortement accrue chez les éleveurs et leurs organisations au cours des dernières années, et le travail de conservation des races menacées s'est bien établi. Pour diverses races, les mesures engagées ont déjà porté leurs fruits en éveillant l'intérêt des acteurs et en permettant d'augmenter les effectifs.

Dans le rapport sur la diversité des races d'animaux de rente rédigé à l'intention de la FAO, nous avons montré dans quels domaines des mesures s'imposent en Suisse au cours des prochaines années pour assurer la pérennité de nos animaux de rente. Nous proposons notamment, outre de proroger les mesures spécifiques aux races, de mettre un accent particulier sur les projets englobant plusieurs races, en particulier la mise en place d'une banque de gènes nationale et la recherche de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés pour les produits spécifiques à certaines races.